



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt: 15.11.2016
Ame Martine Hansen

RÉSOLUTION

La Chambre des députés,

Considérant que

- la pétition n° 668 – « Priorité pour les produits luxembourgeois dans la restauration collective ! », déclarée recevable par la Conférence des Présidents le 6 juin 2016 suite à l'avis positif de la Commission des Pétitions, a été approuvée par 7'758 signatures valables et a donc largement dépassé le seuil requis pour faire l'objet d'un débat parlementaire prochainement ;
- un recours accru aux produits du terroir favorisent non seulement le secteur agricole dans son ensemble, mais également l'artisanat et les entreprises de transformations nationales, la préservation de notre paysage, la réduction des distances parcourues pour l'approvisionnement et donc de la pollution ;
- la Chambre des députés recourt également aux produits dits du commerce équitable tels que « Fairtrade » pour les besoins de la vie parlementaire ;
- la première institution se doit de servir de modèle en l'espèce, et d'inciter d'autres acteurs, administrations et services à suivre la même voie :

Décide

- de s'engager, dans la mesure du possible et à côté des produits issus du commerce équitable, à s'approvisionner prioritairement en produits issus du terroir luxembourgeois pour les besoins de son administration et de la vie parlementaire.



Hansen Martine